

ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT

**VENDREDI 18 OCTOBRE 2019 à 19 heures 30,
Salle de Conférences du Crédit Agricole Centre-France à Guéret**

Présents : MM. LAFRIQUE (Président), AUBLANC, BETOUX, CHANUDET, MOUTON, Mme LORCERIE, MM. APOLLARO, BEAUGE, FARSAT, ROBERT, COUBRET, LEYNIAT, PARIS, Mme VEDRINES, WAILLIEZ.

Excusés : M. ENNJIMI (Président de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine) ; Mme DEBATTE (Préfet de la Creuse) ; Mme SIMONNET (Présidente du Conseil Départemental) ; M. VERGNIER (Maire de Guéret) ; M. ANDRIEU (Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ; M. GORSE (Crédit Agricole) ; M. KEBLI (co-Président de l'Amicale des Educateurs) ; MM. MAUMEGE, DELAGE, COUTY, DUFAUD, GAYET, PETIT, ZARROUK (Membres du Comité de Direction) ; M. PETIT-PIERRE (UNAF 23) ; M. LACROIX (Membre de Commission), M. TRICOCHÉ (Cadre Technique Fédéral).

Assistent : M. OLLIER (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ; Mme LAUNAY (Commissaire aux comptes) ; M. PASCAUD (CPAM) ; MM. BERNARD, DESHERAUD, ECOBICHON, GODARD (Membres cooptés) ; Mlle CHANUDET (Employée Administrative), MM. LACAN (Secrétaire Administratif), LACOTE (Conseiller Départemental du Football d'Animation), TRICOCHÉ (Cadre Technique Départemental).

Clubs présents : AHUN (M. COUBRET) - AJAIN (M. JAEGLE) - AUBUSSON EF (M. GOURICHON) - AUZANCES (M. ROUX) - BELLEGARDE EN MARCHE (Mme BUSSIERE) - BENEVENT-MARSAC (M. LEFAURE) - BETETE-ROCHES (M. ROCHAT) - BORD St GEORGES (Mme LOUIS) - BOURGANEUF (M. BOSLE) - BOUSSAC (M. MOULINAT) - BUSSIERE-DUNOISE (M. MAUCHAUSSAT) - CHAMBON (M. FAUCHERON) - CHAMPAGNAT (M. LAURENSON) - CHARRON (M. ROUX) - CHENERAILLES (Mme DEPECHE) - CHENIERS (Mme POISSONNIER) - CLUGNAT (M. BUTTE) - CREUSE AVENIR 2005 (M. DALLOT) - DONTREIX (M. DUMONTAUX) - DUN-NAILLAT (M. PASQUIGNON) - EVAUX-BUDELIERE (M. CHIRADE) - FELLETIN (M. MASSON) - FLAYAT (M. ROSSEEL) - FOOT GENERATION 2000 (M. VERGERON) - LA FORET DU TEMPLE (M. DALLOT) - FURSAC (M. GENTY) - GOUZON AVENIR (Mme ELIAS) - GRAND-BOURG (Mme WILLIAMS) - ES GUERETOISE (Mme LORCERIE) - JARNAGES-PARSAC (M. VERGERON) - LUSSAT (Mme BOURRAT) - MAINSAT-SANNAT (M. GATIER) - MAUTES (M. BOUCHET) - MAYOTTE ASC (M. SIAKA) - MERINCHAL (M. VERNEDE) - NEW TEAM (M. BESSE) - NORD EST CREUSE (M. PARIS) - NOUZIER-SANNEVILLE (M. MOUTON) - PEYRAT LA NONIERE (M. PUIBOUBE) - RETERRE-FONTANIERES (M. PUIBOUBE) - ROUGNAT (M. CHARPENTIER) - SARDENT (M. BERNICAL) - SOSTRA FUTSAL (M. GODARD) - ESM LA SOUTERRAINE (M. MACOIN) - SUD EST CREUSE (M. ROSSEEL) - St AGNANT DE VERSILLAT (Mme PENOT) - St DIZIER-LEYRENNE (M. PLANCHAT) - St FIEL (M. BENARD) - St MAURICE ES (M. PASQUET) - St SEBASTIEN-AZERABLES (M. ROBIN) - St SILVAIN-MONTAIGUT (M. CHATEL) - St SULPICE LE GUERETOIS (M. LAFAYE) - St SULPICE-St GEORGES (M. GRAMPEIX) - St VAURY (M. BERNARD) - Ste FEYRE (M. GENTY) - VALLIERE (M. ECOBICHON).

Clubs absents : BONNAT - LA COURTINE-CROCQ-LA VILLENEUVE - CREUSE MAGHREB - MEASNES - PEYRABOUT LA SAUNIERE - ROYERE DE VASSIERE (excusé) - SOUMANS - VIEILLEVILLE.

Au vu de la liste d'émargement, le Président LAFRIQUE constate qu'il manque à cet instant 8 clubs, que le quorum est largement atteint et que l'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer.

Il déclare cette Assemblée Générale Financière ouverte à 19 heures 45.

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 08/06/18

Le Président rappelle que le procès-verbal des Assemblées Générales (Assemblée Générale Extraordinaire et Assemblée Générale annuelle) qui se sont tenues le 14 juin 2019 est paru dans le journal Foot Hebdo n° 444 du 19 juillet 2019.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 - MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT

« Heureux de vous retrouver ce soir pour cette nouvelle Assemblée Générale Financière.

Ce sera d'ailleurs la dernière du mandat, puisque les élections du nouveau Comité auront lieu en mai-juin prochains.

Merci d'être présents à nos côtés, vous qui représentez l'ensemble des 64 clubs du Département et nos 5.000 licenciés.

En votre nom, j'accueille avec plaisir :

- Nicolas OLLIER, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, qui représente le Directeur M. ANDRIEU.

Bienvenue Nicolas, très heureux que nous soyons amenés à travailler encore plus ensemble désormais, puisque tu remplaceras Antoine ARKI muté dans le Val de Marne après 4 années à nos côtés.

Je lui adresse d'ailleurs un petit clin d'œil en guise de remerciements pour le travail accompli au service du football creusois.

- Philippe PASCAUD, de la CPAM de la Creuse, un ancien footeux !

Merci à vous, nous expliquerons tout à l'heure la raison de votre présence.

- René KEBLI, co-Président de l'Amicale des Educateurs

- David WAILLIEZ, Membre du Comité de Direction de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine et représentant le Président Saïd ENNJIMI.

Des excuses à vous présenter : celles de Mme la Préfète, Mme la Présidente du Conseil Départemental, M. le Maire de Guéret ; de Pascal GORSE, du Crédit Agricole Centre-France ; Hervé PETIT-PIERRE, UNAF ; Sylvain DUFAUD, Antoine DELAGE, Jean-Louis COUTY, Laurent GAYET, Laurent MAUMEGE, Pierre PETIT, Hichem ZARROUK du Comité de Direction ; Didier LACROIX, Membre de Commission.

Je vous rassure tout de suite, je ne vais pas me lancer dans un grand discours aujourd'hui, je vais me contenter de vous délivrer quelques informations en ouverture de cette séance.

Assemblée Financière oblige, je commencerai par saluer le travail de notre Trésorier, ses adjoints et notre Secrétaire Comptable Véronique.

Il n'est pas facile de gérer le budget du District, tant il y a et aurait d'actions à mener et à financer.

Nous concluons néanmoins l'exercice 2018/2019 avec un excédent, et c'est la deuxième année consécutive.

Ce qui nous permet d'améliorer nos fonds propres.

C'est une excellente nouvelle.

Loin de nous l'idée de thésauriser vous vous en doutez...

C'est une petite sécurité pour l'avenir, mais aussi le moyen de financer de nouvelles dépenses ; je pense notamment à l'encadrement de nos Sections Sportives (filles et garçons) qui nous incombe désormais...

Sécurité pour l'avenir.

Car justement dans ce domaine, de quoi sera-t-il fait ?

Avec la diminution des crédits CNDS, à l'inverse des clubs nous, structure District, n'avons pas été impactés cette année, mais l'an prochain... !

Aucune garantie, pour ne pas dire un gros risque.

La fin des emplois associatifs ex-limousin au 31 décembre 2020, sans que nous n'ayons à ce jour la moindre visibilité politique sur le sujet ; c'est quand même 13.000 euro qui pourraient nous être retirés....

Il est donc heureux que nous puissions maintenir nos réserves.

Mais nous y reviendrons plus longuement tout à l'heure.

La saison sportive a bien recommencé.

Félicitations en passant au CS Boussac pour son beau parcours en Coupe de France.

Mais nous avons perdu cinq clubs : St Amand, Lavaveix Les Mines, Noth, Lépaud (féminines) et Petite-Creuse (jeunes).

A l'inverse, saluons le redémarrage de l'ES Peyrabout-La-Saunière.

Raymond RAPISSAT doit être heureux !

Globalement, nos clubs souffrent en terme d'effectifs, c'est une évidence.

Il faudra que l'on se penche nettement sur le sujet, ce que l'on fait déjà bien sûr.

Le sujet des compétitions revient alors sur le tapis comme régulièrement depuis 10 ans.

Avec nos 7 équipes de moins en Départemental 4.

Nous aurons prochainement nos réunions de secteurs, avec, à l'ordre du jour, entre autres, la pyramide des compétitions.

C'est important pour les années à venir et il faut déjà, et très vite, y réfléchir.

Ces réunions auront lieu :

- Lundi 25 novembre à Auzances (Salle de la Mairie) pour le secteur Sud-Est
- Mardi 26 novembre à Bord St Georges (Salle des Fêtes) pour le secteur Nord-Est
- Lundi 2 décembre à Bonnat (club-house) pour le secteur Nord-Ouest
- Mardi 3 décembre à Peyrabout (salle polyvalente) pour le secteur Sud-Ouest

Vous allez rapidement recevoir l'invitation et le coupon-réponse.

Cette Assemblée Générale va aussi vous donner l'occasion d'aborder un thème un peu inhabituel, avec la présence du représentant de la CPAM.

La responsabilité d'un Président de club est vaste et diversifiée, nous le savons tous.

Et il s'agit ce soir de mettre le doigt sur une problématique qui nous concerne tous : la participation à un match de joueurs qui ne devraient pas, car en arrêt maladie ou accident du travail.

Ce sujet devient sensible et la CPAM a répondu favorablement à ma proposition qui vise à vous sensibiliser.

Autre thème qui vous concerne directement : l'arbitrage.

La pénurie s'accroît et nos responsables des désignations s'arrachent les cheveux tous les week-ends, pendant que vous cherchez la perle rare.

Je remercie les clubs qui ont participé aux deux réunions, et la JS Mautoise pour son accueil.

Pour rappel une formation initiale aura lieu en Creuse les 8,9 et 10 novembre à Guéret.

Je vous invite à inscrire vos candidats potentiels, il y en a déjà une douzaine, à cette formation de proximité qui devrait permettre d'étoffer un peu nos rangs, et de vous mettre en conformité avec les statuts.

N'hésitez pas à vous rapprocher de David pour toute question.

Je parlais précédemment des compétitions, j'y reviens très brièvement pour vous donner une information récente.

Vous savez que jusqu'à présent, on autorisait les matchs de Départemental 4 en nocturne avec des éclairages niveau District.

Le Comité de Direction a étendu la mesure aux matchs de Foot-Loisir, Féminines à 8 et Départemental 3, ceci dans un objectif de faciliter la vie des clubs.

Par contre je vous rappelle que c'est avec l'accord obligatoire du club visiteur et sous réserve d'un contrôle impératif de l'éclairage en début de saison.

Autre point d'actualité : l'Assemblée Générale Financière de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine approche.

C'est le samedi 9 novembre à Cognac.

Comme à l'habitude, pensez à faire parvenir vos pouvoirs afin que nous organisions une bonne représentativité de notre District.

Nous prendrons vos pouvoirs dans la mesure du nombre de délégués Creusois qui se déplaceront, et dans l'ordre chronologique de vos envois.

Ne perdez pas de temps !

Autre message : le lundi 28 octobre, en collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, nous recevrons ma Collègue du Comité Exécutif de la Fédération Française de Football, Laura GEORGES, Secrétaire Générale...

Cette ancienne joueuse professionnelle (188 sélections en Equipe de France, elle a terminé sa carrière au Bayern, après avoir évolué à Lyon et au PSG) viendra témoigner au cours d'une soirée thématique « Parcours de femmes dans le sport ».

Merci de nous retourner le coupon-réponse, que vous participiez ou non...

Enfin, dernier point que je souhaite aborder !

Je vous disais en ouverture que c'est notre dernière Assemblée Générale Financière du mandat.

En fin de saison, notre mandat quadriennal s'achèvera et nous devons organiser de nouvelles élections.

J'avais déjà, en juin dernier, lancé un appel.

Là, c'est le moment d'insister.

Certains de l'équipe actuelle vont arrêter, d'autres se demandent ce qu'ils vont faire, dans la mesure où, il faut bien l'admettre, notre mission devient de plus en plus compliquée et chronophage.

Il y aura de toute manière besoin de sang neuf.

Gérer le football départemental c'est passionnant, je vous le confirme.

Et la motivation est toujours là en qui me concerne, soyez en rassurés, et pour mes collègues aussi...

Il est vrai que nous nous appuyons sur quatre salariés compétents et disponibles, je veux le redire.

Mais il nous faut étoffer les rangs, c'est comme pour les arbitres...

Nous avons besoin de spécialistes dans tous les domaines pour aider : finances, communication, compétitions, terrains, féminines, éducateurs...

Vraiment j'insiste !

Il va falloir quelques nouvelles et nouveaux dirigeants au District, afin de continuer à insuffler une dynamique.

Objectif : préserver l'existant et défendre notre football rural.

Je compte donc sur vous pour nous aider à trouver quelques personnes motivées pour rejoindre le groupe de vos élus.

Merci d'avance de votre collaboration.

C'est par cet appel un peu insistant que je termine cette introduction et nous allons passer à la suite.

Merci de votre attention. »

3 - INTERVENTION DE M. PACAUD (CPAM)

A l'issue de son discours M. LAFRIQUE demande à modifier l'ordre du jour, afin de permettre en premier point l'intervention de M. Philippe PASCAUD, responsable prévention (secteur régulation).

Aucune objection des clubs.

Ce dernier précise qu'il est présent ce soir, dans le cadre du plan d'action de la CPAM de la Creuse, afin de sensibiliser les clubs.

Il tient à souligner qu'un joueur en arrêt de travail n'a pas le droit de participer à un match.

En cas de fraude, et pour un cas particulier, la CPAM peut demander à avoir accès aux feuilles de match.

Le District est tenu de lui fournir, ce que confirme le Président.

La responsabilité du Président du club peut être mise en cause s'il en avait connaissance.

Il en profite pour rappeler la définition de l'arrêt de travail, les indemnités, les obligations vis-à-vis de l'employeur, de la CPAM, les sanctions éventuelles en cas de fraude et l'importance de bien remplir la feuille de match en cas de blessure par un tiers.

Pour terminer et cas de besoin d'informations complémentaires, M. PASCAUD invite les clubs à se connecter sur le site amelie.fr.

Après quelques questions, le Président remercie M. PASCAUD pour cette intervention de sensibilisation.

4 - DESIGNATION DES SCRUTATEURS

En vue des différents votes éventuels au cours de la soirée, qui seront placés sous le contrôle des Membres de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales présidée par Jacques DESHERAUD, le Président demande trois volontaires de clubs.

MM. Patrice MOULINAT (CS Boussac), Laurent PASQUIGNON (ES Dun-Naillat) et François LONCLE (US Vallière) sont désignés par l'Assemblée.

Le Bureau sera présidé par Bernard GODARD.

5 - COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 2018/2019

Avant de donner la parole à Serge AUBLANC, Trésorier, le Président tient à remercier tous les Membres du District pour leur effort et notamment ceux qui font don de leur frais de déplacements ; ainsi que le Trésorier pour son travail d'analyse et de vigilance, et les Trésoriers Adjoints.

Il a une pensée particulière pour Laurent GAYET qui se remet d'une lourde opération.

Il a beaucoup contribué au résultat financier par ses démarches de recherche de partenaires ; et Bernard GODARD pour le suivi comptable des diverses manifestations.

Serge AUBLANC intervient afin de présenter le compte de résultat et le bilan actif et passif.

Il informe que le District a une situation financière saine depuis maintenant deux saisons consécutives et qu'il enregistre un excédent de 8.595,15 euro.

Une présentation des principales variations des comptes est effectuée.

COMPTE DE RESULTAT - SAISON 2018-2019

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2019

	du 01/07/18 au 30/06/19	du 01/07/17 au 30/06/18
Définition de la base 100		
<u>PRODUITS</u>		
Objet promo,écusson,livres,tablettes	1 701,24	1 358,50
Amendes,sanctions, rembt divers	48 386,42	46 474,82
Engagements	25 688,00	24 915,00
Subventions et participations	227 381,84	220 077,48
Recettes	19 337,91	19 694,08
Amortissements et provisions	2 701,17	2 701,17
<u>Total</u>	<u>325 196,58</u>	<u>315 221,05</u>
<u>CHARGES</u>		
Achats (fournitures, électricité,eau,...)	32 861,45	35 022,63
Services extérieurs	44 949,17	31 733,35
Autres services extérieurs	4 470,56	5 243,80
Déplacements et missions	27 046,29	32 213,31
Frais de gestion	10 041,37	9 582,60
Salaires et Traitements	134 578,81	130 316,83
Charges sociales	37 629,52	38 864,42
Impots et taxes	5 089,70	5 465,06
Amortissements et provisions	16 774,07	19 846,29
Autres charges de gestion courantes	3 908,61	1 925,70
<u>Total</u>	<u>317 349,55</u>	<u>310 213,99</u>
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>	<i>7 847,03</i>	<i>5 007,06</i>
Produits financiers	582,28	484,30
Charges financières	45,80	76,95
<u>Résultat financier</u>	<u>536,48</u>	<u>407,35</u>
<i>RESULTAT COURANT</i>	<i>8 383,51</i>	<i>5 414,41</i>
Produits exceptionnels	696,68	1 743,01
Charges exceptionnelles	485,04	0,50
<u>Résultat exceptionnel</u>	<u>211,64</u>	<u>1 742,51</u>
<i>RESULTAT DE L'EXERCICE</i>	<i>8 595,15</i>	<i>7 156,92</i>

BILAN SAISON 2018-2019

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
ACTIF				
Immobilisations corporelles				
Terrains	6 027,25		6 027,25	6 027,25
Constructions	296 493,86	189 859,78	106 634,08	117 710,98
Installations techniques, matériel et mobilier	37 756,13	35 509,17	2 246,96	3 696,87
Aménagements spéciaux	3 402,62	3 873,74	-471,12	-130,86
ACTIF IMMOBILISE	343 679,86	229 242,69	114 437,17	127 304,24
Créances				
Créances FFF/LCO/Divers	110 693,10		110 693,10	94 477,78
Clubs de la creuse débiteurs	2 179,36		2 179,36	4 302,46
Autres créances, produits à recevoir	12 069,10		12 069,10	8 205,54
Divers				
Placements financiers	104 026,43		104 026,43	113 734,86
ACTIF CIRCULANT	228 967,99		228 967,99	220 720,64
TOTAL ACTIF	572 647,85	229 242,69	343 405,16	348 024,88

BILAN SAISON 2018-2019

District de Football de la Creuse

Etats de synthèse au 30/06/2019

	Net au 30/06/19	Net au 30/06/18
PASSIF		
Fonds associatifs	230 608,08	223 451,16
Subvention d'équipement	27 119,06	29 820,23
Report à nouveau	-32 290,67	-32 290,67
Résultat de l'exercice	8 595,15	7 156,92
CAPITAUX PROPRES	234 031,62	228 137,64
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour fin de carrière	19 141,00	17 886,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 141,00	17 886,00
Emprunts	35 000,00	42 000,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 641,14	7 112,28
Personnel	18 818,77	16 769,15
Organismes sociaux	9 580,61	12 121,74
DETTES FISCALES ET SOCIALES	30 040,52	36 003,17
Autres dettes	12 054,23	9 967,03
Clubs de la creuse créditeurs	3 389,79	4 481,04
Divers à régulariser	9 748,00	9 550,00
DETTES	90 232,54	102 001,24
TOTAL PASSIF	343 405,16	348 024,88

Cette stabilité sera très difficile à préserver pour cette saison en cours, suite à l'arrêt ou la baisse de certaines subventions.

A son tour il remercie les Membres pour leur effort sur les dépenses.

Il tient à adresser ses remerciements aux partenaires privés : ACEC ; AXA ; BONNE IMPRESSION ; SAMSUNG ; CREDIT AGRICOLE ; CARREFOUR MARKET ; CONSEIL DEPARTEMENTAL ; COIFFURE AQUABIKE ; DDCSPP ; LE DIVINO ; Laurent FAYETTE ; GROUPAMA ; INTERMARCHE ; INTERSPORT ; IZITEC ; LAVERDANT ; Eric MARTIAL ; MMA (Franck RAPINAT) ; NIKE ; NOIZAT ; OPTIQUE 2000 ; RENAULT GUERET ; ainsi qu'aux partenaires institutionnels : la Fédération Française de Football et la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental et l'Etat (ANS).

C'est grâce à eux que la situation est équilibrée.

6 - RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président donne ensuite la parole à Mme LAUNAY, qu'il remercie ainsi que sa collaboratrice Claire, pour leur disponibilité.

Mme LAUNAY félicite les Membres du District et met en avant l'effort effectué pour remettre le budget à l'équilibre et l'importance du bénévolat.

Elle tient tout de même à préciser que le poste « charges du personnel » reste important.

Suite aux précisions apportées par le Trésorier, M. AUBLANC, elle estime qu'elle n'a rien d'autre à rajouter et poursuit en détaillant son rapport :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association District de Football de la Creuse relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les créances et la provision retraite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications des documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreur.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code du commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.»

Puis, elle enchaîne par le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code du commerce. »

7 - APPROBATION DES COMPTES 2018/2019

Le Président, en l'absence de question et aucun club ne sollicitant un vote à bulletin secret, met au vote à main levée les comptes de la saison 2018/2019.

Les comptes sont adoptés à l'unanimité des clubs présents et le résultat est affecté en réserves comme la saison passée.

Le Président remercie les clubs de leur confiance.

8 - QUESTIONS DIVERSES

Interventions d'Aubusson, Mérinchal (déductions des indemnités kilométriques).

Madame LAUNAY apporte une réponse.

9 - INTERVENTION DES PERSONNALITES

M. David WAILLIEZ, Membre du Comité de Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine :

« J'excuse M. ENNJIMI, Président de la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine, pris pas d'autres obligations.

Je vous rappelle que l'Assemblée Générale Financière de la Ligue aura lieu le samedi 9 novembre à Cognac avec la possibilité d'aller voir le match de l'équipe de France Féminine le soir à Bordeaux.

Un petit mot sur l'arbitrage pour vous dire qu'une formation initiale se déroulera les 8, 9 et 10 novembre à Guéret.

Sachez que je ferai tout pour conserver la formation d'arbitres dans le département.

En ce qui concerne les subventions, elles restent identiques à la saison passée et la Ligue veillera à ne pas les diminuer.

Il n'y aura aucune augmentation du tarif des licences.

Je vous informe que des réunions de secteur vont se dérouler dans les Districts et avec la présence du Président ENNJIMI. »

Le Président remercie David pour son intervention et son activité au service du football creusois.

M. Nicolas OLLIER, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations :

« Je te remercie Philippe pour l'invitation.

Je félicite le District pour la situation financière équilibrée.

Je tiens à rappeler l'importance du bénévolat dans notre Département, et, pour faire suite à l'intervention de M. PASCAUD (CPAM), nous savons le bienfait que procure le sport pour certaines personnes.

Il y a un point sur lequel je tiens à vous féliciter également et à vous remercier, c'est celui de la mise en place d'interventions sur l'arbitrage dans le cadre du SNU dont les sessions se sont déroulées à Felletin.

Vous êtes un moteur pour d'autres Départements.

Ces interventions ont été appréciées de tous.

Je voudrais aussi revenir sur les services civiques.

En effet la mise en place de ce dispositif à attirer beaucoup plus de candidats et l'enveloppe budgétaire n'a pas suffi à couvrir les besoins.

Ce dispositif sera reconduit dès 2020.

Pour ce qui concerne le CNDS, vous savez que 2019 était une année de transition avec notamment la création de l'Agence Nationale du Sport.

Après une année test, celle-ci sera totalement opérationnelle en 2020.

Le FDVA2 sera reconduit pour 2020, les dossiers seront à transmettre pour le printemps.

Je vous remercie encore pour votre travail ».

Le Président remercie Nicolas OLLIER et redit la parfaite collaboration entre le District et les Services de l'Etat, ceci au bénéfice des clubs et de la discipline en Creuse.

10 - CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Président remercie les clubs de leur participation et les invite au vin d'honneur.
Il clôture la séance à 21 heures 15.

Le Président : Philippe LAFRIQUE.

La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.

L'Employée Administrative : Véronique CHANUDET.